



La Gazette

des Amis du Bois de Serres

Septembre 2016

Le mot du Président

L'action des Amis du Bois de Serres s'oriente sur deux axes :

- d'une part l'environnement en concertation avec l'ensemble des communes jouxtant le Bois de Serres en ayant toujours à cœur de parvenir au classement définitif de ce bois et la sauvegarde de tous les espaces verts permettant d'établir des corridors biologiques dans l'ensemble des monts du lyonnais.

- de l'autre sur le développement durable : nous avons déjà fait des propositions sur le plan de déplacement urbain de la métropole et ferons, avec votre aide, une série de propositions sur le futur PLUH, qui administrera le plan d'occupation des sols pour les 10 prochaines années

Notre association est reconnue au titre de la protection de l'environnement par la Préfecture et des instances comme la DREAL. Cependant, plus elle comptera d'adhérents et plus elle sera représentative et influente auprès des instances dirigeantes.

Rejoignez-nous pour faire découvrir et protéger la nature et les milieux naturels d'Ecully et de ses alentours.

Dans l'attente de vous rencontrer,

Michel Audouard,
Président des
Amis du Bois de Serres



Révision du Plan local d'urbanisme et d'habitat (PLUH)

La concertation engagée en 2012 sera close fin septembre 2016. La métropole tirera un bilan début 2017 sous forme de projet de PLUH, soumis à une enquête publique dont les dates seront précisées ultérieurement.

L'association des Amis du Bois de Serres estime que la révision du PLUH doit être l'occasion d'une politique ambitieuse de protection et de valorisation du ruisseau et de ses affluents.

Nous ferons part de nos propositions avant la fin de la phase en cours et les rappellerons lors de l'enquête publique. D'ores et déjà, nous suggérons les pistes suivantes :

... / ...

Calendrier 2016 -2017

Dim 9 octobre :	balade d'automne
Fin janvier :	assemblée générale
	et
	conférence
Dim 9 avril :	nettoyage
Dim 21 mai :	balade philo

Renseignements et adhésions 2016-17

www.amisduboisdeserres.org

email : contact@amiduboisdeserres.org

Révision du Plan local d'urbanisme et d'habitat . . . SUITE

1 Rappel de nos positions sur le classement du vallon de Serres (voir l'article consacré à ce sujet dans cette Gazette)

Les ajustements de limites du secteur classé devront avoir leur traduction dans le zonage et dans les mesures de protection des végétaux.

2 Protection et valorisation du ruisseau du Trouillat

Nous attendons la réhabilitation du site de la Cerisaie, entre le chemin des Mouilles et le chemin de Pontet et Crases, et la création du cheminement piétons déjà prévu par un emplacement réservé.

Conformément au Plan de référence communal sur le Tronchon, une protection du bassin versant, source du ruisseau du Trouillat, doit être assurée entre les espaces boisés au Nord-Ouest et les étangs au sud du secteur. Sans attendre la définition de l'usage des 33ha, la révision du PLUH est l'occasion de définir des zones protégées.

3 Protection des marges des vallons

La protection des vallons est fragilisée par le mitage pavillonnaire sur ses marges, avec une gravité particulière depuis la loi ALUR. L'imperméabilisation des sols va de pair avec une disparition progressive des arbres et un risque de modification du ruissellement.

L'obligation de maintenir une surface significative des parcelles en espaces non bâtis est acquise pour la zone UV. Au-delà de cette bande très étroite, le risque de dégradation reste entier pour les zones UE et URP pour lesquelles il nous semble utile de réfléchir à une disposition comparable.

Comme sur tous les sujets, vos contributions seront les bienvenues.

Conférence annuelle

25 janvier 2016

Territoires à énergie positive, et réalisations concrètes.

C'est le thème qui a été choisi pour la conférence jumelée à notre Assemblée Générale 2016, pour laquelle nous avons eu le plaisir d'accueillir un spécialiste de renom, Michel MAYA.



En effet, Michel MAYA, Maire de Tramayes (71) et Président du CLER (Comité de Liaison des Energies Renouvelables), a réalisé de nombreux projets d'énergie renouvelable / économie d'énergie dans sa commune, qui ont permis à Tramayes d'obtenir dès 2012 le 1er prix de la Ligue Européenne des Energies Renouvelables dans la catégorie des collectivités de moins de 5.000 habitants, remis au Sénat italien à Rome (4.500 communes en lice).

Lors de sa conférence il a abordé:

- la gestion nationale de l'énergie, les territoires à énergie positive (autonomes énergétiquement).
- la sobriété et efficacité énergétique, développement énergies renouvelables, le projet Négawatt.
- des projets concrets: de la chaufferie bois municipale à ce que peut faire chaque famille.

Pour de plus amples informations , le site du CLER : <http://www.cler.org>

Projet de classement du vallon de Serres et des vallons du Nord-Ouest lyonnais

Nous avons appris avec une grande satisfaction le projet de classement du Bois de Serres par l'État. Après avoir recueilli les avis des lecteurs de notre site Internet, nous avons élaboré des propositions que nous avons remises au commissaire enquêteur le 15 mars.

Nous souhaitons que le classement soit prolongé vers le Sud, sur Écully, pour protéger le lit du ruisseau et ses berges jusqu'à l'avenue Franklin Roosevelt (zone inondable et espace boisé classé) en raison du risque d'aménagements intempestifs (enrochements sauvages) susceptibles de perturber l'écoulement du ruisseau.

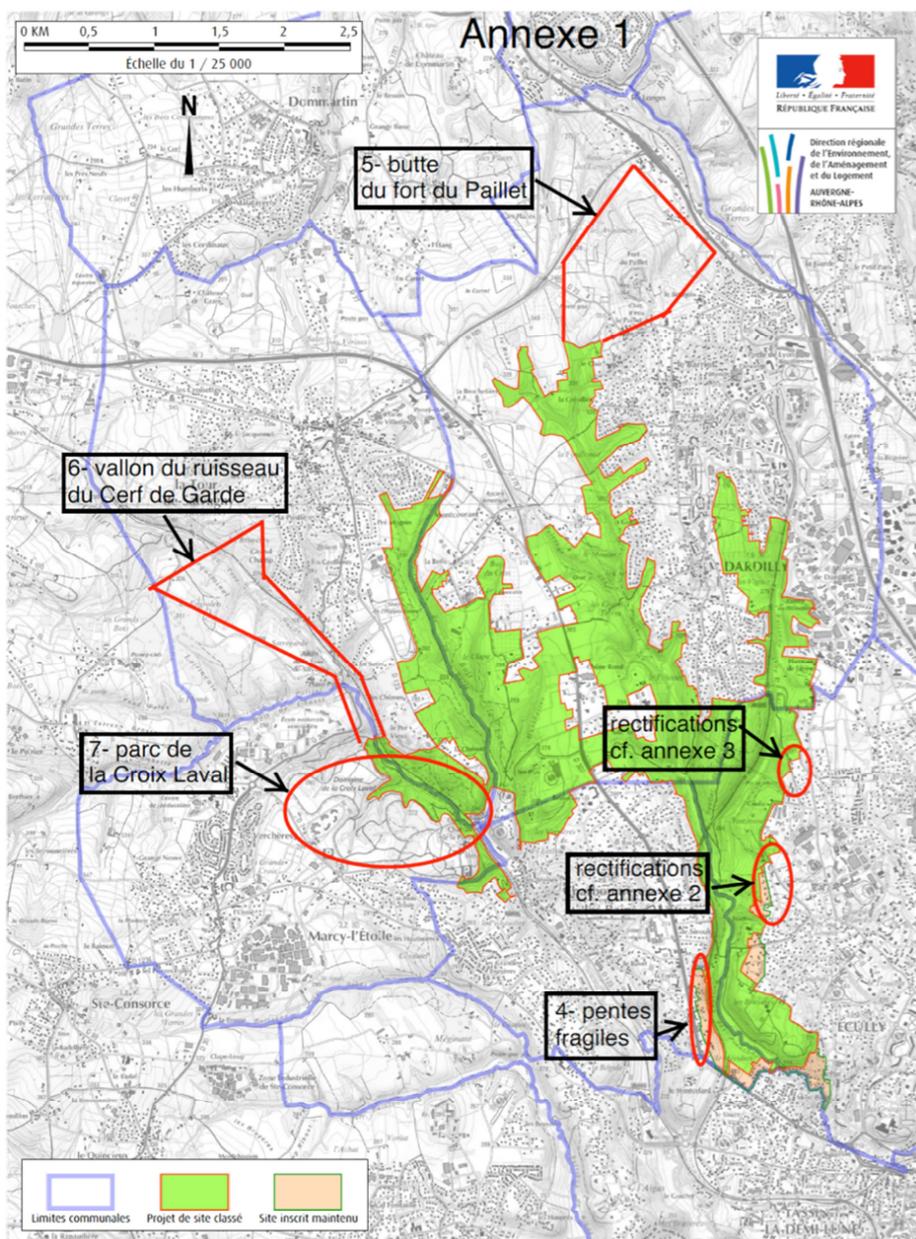
Une autre extension du périmètre classé nous semble souhaitable à Écully pour prévenir toute nouvelle construction dans la zone d'activités placée de manière insolite en bordure du Bois de Serres le long du chemin du Petit Bois et du chemin de Serres.

En revanche, et toujours sur la commune d'Écully, nous observons que des parcelles pavillonnaires habitées sont incluses dans la zone classée alors qu'elles sont occupées par des jardins d'agrément plantés de végétaux importés qui ne méritent pas un tel niveau de protection. S'il est important que l'usage soit strictement encadré, nous ne considérons pas qu'il soit crucial que ces parcelles soient classées.

Nous regrettons que le classement ne concerne pas les sites inscrits actuels sur les pentes fragiles côté Charbonnières, sur la partie Sud du périmètre proposé.

L'association regrette que le classement ne concerne pas les sites inscrits actuels sur les pentes fragiles côté Charbonnières, sur la partie Sud du périmètre proposé.

... / ...



LE VALLON DE SERRES ET LES VALLONS DU NORD-OUEST LYONNAIS
Périmètre du projet de classement du site au titre du Code de l'environnement - Mars 2016

Projet de classement du vallon de Serres et des vallons du Nord-Ouest lyonnais

SUITE

Sur la commune de Dardilly, l'association estime souhaitable d'étendre le classement à la butte du Fort du Paillet. Celle-ci est à la fois boisée, exempte de toute urbanisation, et rejoint le tracé de l'A89. Le classement de cette zone serait considéré comme une mesure compensatoire à la création de cette liaison très controversée entre A89 et A6.

A la Tour de Salvagny, il semblerait naturel d'inclure le vallon du ruisseau du Cerf de Garde dans le site classé. Ce vallon encaissé et les zones non bâties qui l'encadrent méritent une attention particulière pour éviter les risques de pollution liés au développement des zones pavillonnaires voisines.

Enfin, le Parc de Lacroix-Laval nous semblerait avoir toute sa place à l'intérieur du périmètre classé, dans un souci de cohérence géographique et pour tenir compte de la vocation de cet équipement public.

A l'occasion de l'entretien avec le commissaire enquêteur, nous avons fait part de notre disponibilité pour participer, aux côtés de la métropole et des communes concernées, à une structure de concertation sur la future gestion du site, rendue nécessaire par la disparition du SIVU.

Enfin, nous avons lancé un appel à une vigilance accrue pour lutter contre des aménagements en pleine contradiction avec l'esprit du site inscrit actuel : abattages systématiques en espace boisé classé, enrochements sauvages du lit du ruisseau qui perturbent l'écoulement des eaux et la biodiversité, ...

Plus de renseignements sur

www.amisduboisdeserres.org

Balade Philo

Pour la 2^e année consécutive, Sonia VIAUX-DELAUNAY a animé une balade philosophique pour les Amis du Bois de Serres.

Le thème en était « en quoi peut-on dire que la Nature est la « Maison » de l'Homme ? »

Dimanche matin 22 mai, nous nous sommes interrogés et avons échangé sur

l'intérêt que nous portons à la nature. Celle-ci constitue notre « milieu » d'origine, ce que nous avons parfois tendance à oublier.

de quelle « Nature » parlons-nous ? vivons-nous dans la Nature ? Quid de l'« Homme naturel » ?...

... et nettoyage du Bois

